



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

CP de PERPIGNAN



Surveillant pris en otage au CD

Mardi 23 juillet vers 9h20 l'alarme du CD 1^{er} étage retentie.

En effet, un détenu qui venait de sortir du QD après en avoir effectué sa peine rejoignait son hébergement sur le Centre de Détention.

Arrivé au 1^{er} étage pour être reçu en audience par l'Officier de bâtiment qui était déjà en entretien, il s'est dirigé vers le Kiosque où se trouvaient les deux surveillants et la surveillante d'étage.

Ce détenu incarcéré notamment pour refus d'obtempérer, conduite d'un véhicule sans permis, recel et stup – libérable en 2026, est entré dans le kiosque et,

Armé d'un poinçon artisanal, il a alors immédiatement saisi un des surveillants par l'arrière et a dirigé l'arme au niveau de son cou en déclarant que c'était une prise d'otage et qu'on fasse appel aux « Forces d'élite ».

Dans un instinct de survie, le collègue a pu se dégager rapidement et ses 2 collègues ont réussi, non sans résistance, à repousser le sauvageon sur la coursive.

Coincé en bout de coursive, le furibond n'a trouvé, comme seule issue, de charger arme à la main en direction des agents. Un Surveillant descendu en renfort du 3^{ème} étage réussira à le stopper en le faisant chuter sur la coursive.

Au sol et désarmé, le preneur d'otage sera maîtrisé par les renforts venus en nombre, puis menotté et diligenté vers l'une de ses cellules préférées du QD.

A l'issue de cette mise en prévention, la hiérarchie et la Direction par intérim se rendront sur les lieux pour prendre connaissance de la situation et constater qu'au moins quatre collègues déclareront se plaindre de douleurs, certains portant aussi traces d'ecchymoses et plaies superficielles.

La Surveillante qui a assisté à la scène restera longuement choquée et en état de sidération.

Les personnels de l'USMP se déplaceront sur le CD pour porter une première assistance médicale à nos collègues.

L'émotion envahira plusieurs personnels, tous conscients du drame auquel ils viennent d'échapper de justesse.

Les collègues seront accompagnés chez-eux dans le plus grand soin.

Le SPS apporte son indéfectible soutien aux collègues touchés et meurtris.

Le SPS tient à ce que l'enquête et la procédure ne fasse l'objet d'aucun ratage !

Que ce preneur d'otage, heureusement éphémère, aille faire un stage en UDV à l'issue de l'exécution bien méritée de sa peine maximale de cellule disciplinaire !

Le 23 juillet 2024

LE Syndicat 100% Surveillants !

Pour Bureau Local SPS-PERPIGNAN :
Nicolas FRANCOIS